

LA TARIFICATION INCITATIVE

C'EST QUOI LA TARIFICATION INCITATIVE ?

C'est une tarification éco-responsable

La tarification incitative vient remplacer la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). C'est un mode de facturation du service public d'élimination des déchets ménagers calculé sur le service rendu, comme le gaz, l'électricité ou l'eau.

Le principe est simple : Je paye pour ce que je jette dans ma poubelle d'ordures ménagères. Mes habitudes de consommation vont influencer sur mon nombre de levée, plus je jette plus je paye. Cette tarification a pour objectif d'inciter à adopter des pratiques plus vertueuses (amélioration du geste de tri, pratique du compostage...)

Comment ça fonctionne ?



Pour plus d'informations voir le site de la communauté des communes :

<https://www.cc-coeurdegaronne.fr/tarification-incitative/>

A compter du 1° avril, l'organisation des collectes est modifiée, voir le calendrier ci-dessous:

- les OM "couvercle bordeaux" seront collectées le mardi tous les 15 jours

- les RECYCLABLES “couvercle jaunes” seront collectés le mercredi tous les 15 jours

voir le calendrier ci-dessous :



Calendrier de collecte 2026

BOUSSENS



janvier						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

février						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	

mars						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

avril						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

mai						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

juin						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

juillet						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

août						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

septembre						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

octobre						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

novembre						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

décembre						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

- Vous devez obligatoirement ouvrir un compte usager auprès de Coeur de Garonne et le fermer en cas de départ du logement.
- Chaque levée de votre bac d'ordures ménagères sera comptée. Pensez à rentrer votre bac après la collecte.
- Les bacs sont la propriété de Coeur de Garonne, vous devez les nettoyer régulièrement.
- Les bacs non conformes aux consignes de collecte seront refusés lors du ramassage.
- Les jours fériés, les bacs ne sont pas collectés. Les jours de rattrapage sont indiqués sur ce calendrier. Vous pouvez aussi vous inscrire aux actualités de Coeur de Garonne, via le site cc-coeurdegaronne.fr, afin de recevoir un mail de rappel 15 jours avant.

Une question ?
Contactez le service
gestion des déchets

05 61 91 94 96

dechets@cc-coeurdegaronne.fr

Plus d'information sur
cc-coeurdegaronne.fr

- Collecte des ordures ménagères
- Collecte du tri
- Collecte des 2 bacs

MÉMO-TRI

EMBALLAGES à TRIER EN VRAC, INUTILE DE LES LAVER

CHEZ VOUS, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT



Bouteilles, flacons
et bidons en plastique



Briques alimentaires



Emballages en métal



Journaux
et magazines *



Cahiers *



Prospectus
et catalogues *



Courriers
et enveloppes *

* à déposer également avec les emballages



Sachets, sacs et films
en plastique



Barquettes en plastique



Pots, tubes, boîtes et autres
emballages en plastique



Emballages en carton

Les emballages
c'est EN VRAC
et pas en sac !

À TRIER

BIEN VIDER, SANS RINCER



Bouteilles, pots et bocaux en verre

À COMPOSTER



Déchets verts et déchets de cuisine

Tous les bio déchets
doivent être compostés

À JETER

EN SACS FERMÉS



couches, masques, déchets résiduels, etc.



A jeter ? A trier ?
Téléchargez l'application

Tél. 05 61 91 94 96 - www.cc-coeurdegaronne.fr



RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS



LES DÉCHETS VERTS NE SONT PLUS COLLECTES

Ci-après un guide pour vous apporter des solutions pour un jardin "zéro déchet". N'hésitez pas à le consulter en cliquant sur le lien ci-dessous !

[Mon jardin zéro déchet](#)

[Le guide du compostage](#)

<https://www.cc-coeurdegaronne.fr/environnement/dechets-verts/>

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS



La collecte à BOUSSENS est effectuée le **PREMIER MARDI** de chaque mois.

Ces objets doivent être déposés devant votre porte **le matin même** du ramassage. En aucun cas, vous ne devez laisser ces objets sur la voie publique pendant plusieurs jours.

LA DÉCHÈTERIE INTERCOMMUNALE

Située Z.I. de Bordegrosse (à côté du Mac Donald de Cazères)

Accès autorisé sur présentation d'une carte individuelle délivrée à la Mairie.


Se munir de :

- un justificatif de domicile récent
- la carte grise de son véhicule

Pour toutes questions : 05.61.91.94.96.

<https://www.cc-coeurdegaronne.fr/environnement/decheteries/>

Ces déchets doivent être triés et répartis dans les contenants spécifiques afin de permettre une valorisation maximale des matériaux. Les panneaux de signalisation sur site et les indications des agents de déchèterie doivent être suivis.



Les agents de déchèteries sont là pour vous accompagner et assurer ainsi un meilleur tri de vos déchets.

Merci de respecter leurs consignes et conseils.